



Bulletin d'inscription – Saison 2018-2019
à renvoyer impérativement avant le 19 mai 2018 à :
Johann Robert – 93 rue d'Allonville – 44000 Nantes

Nom : Prénom : Sexe : F ou M
 Première adhésion : ou Changement de club : ► Si changement N° de licence à préciser :
 Date de naissance : / / - Date Certificat Médical ou questionnaire de santé : / /
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. fixe : Portable : E-mail :

Indisponibilités : mercredi matin samedi matin autre (jour et heure).....

Souhaitez-vous participer aux championnats par équipes ? OUI / NON / NSP

L'engagement d'un enfant dans une équipe implique pour les parents, la participation à l'animation de l'équipe (capitanat, accompagnement des enfants...)

Je soussigné, agissant en qualité de représentant légal de, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des informations concernant les garanties d'assurances liées à la licence FFT. Date : Signature :



Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription en Juin et Septembre :

- Pour les anciens adhérents : attestation du questionnaire de santé signé (voir ci-joint)
- Pour les nouveaux adhérents : photocopie du certificat médical avec la mention de « non contre-indication à la pratique du tennis (en compétition)»
- 2 enveloppes timbrées par famille libellé à votre adresse
- Chèque bancaire à l'ordre du NPO Tennis impératif au moment de l'inscription.
Les chèques sont débités fin septembre

IMPORTANT :
Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente et l'accès au premier cours sera refusé

<p>Réinscription des anciens adhérents : de 18h à 20h, selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 5 Juin, première lettre du nom de l'adhérent se situe entre M et Z - Mercredi 6 Juin, " " A et D - Jeudi 7 Juin, " " E et L 	<p>Tarifs 2019 : (âge de référence 2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adultes compétiteurs 1h30 : 220 € - Adultes (>18 ans) 1h : 200 € - Jeunes (< à 18 ans) : 190 € - Famille - 3^{ème} adhérent : 170 € - Vétérans hors cours : 150 €
<p>Inscription des nouveaux adhérents jeunes (à partir de 5 ans) et adultes <u>Venir en tenue pour passer un test de niveau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 12 et Mercredi 13 Juin, de 18h à 20h - Mardi 4 Septembre de 18h à 20h et Samedi 8 Septembre de 10h à 12h 	

Inscription au complexe sportif de la Durantière, 68 rue de la Durantière - 44000 Nantes - ☎ : 0240465822

Contacts NPO Tennis :

- **Bulletin d'inscription à envoyer à :** Johann Robert - 93 rue d'Allonville 44000 Nantes
☎ : 0656710423 - E-mail : npo.tennis.inscriptions@gmail.com
- **Dossier d'inscription complet à envoyer à :** Jany GUERIN – 4 rue du Port Durand 44300 Nantes
- **Renseignements :**
Présidente : Véronique Vié - 10 rue du Plessis de la Musse 44100 Nantes
☎ : 0240695394 - E-mail : eric.vie1@free.fr

Affichage des groupes de cours et entraînement à partir du 10 Septembre au complexe sportif de la Durantière.
Les cours débiteront le Lundi 17 Septembre et se termineront le Samedi 1er Juin 2019

Vous disposez, de début septembre à fin juin, de créneaux horaires en libre réservés aux licenciés du NPO sur les courts couverts du complexe sportif de la Durantière (réservation via le site TENNIS LIBRE) ; et également accès aux courts municipaux extérieurs (Durantière, Dervallières, Basses landes, Jonelière...).



Bulletin et modalités d'adhésion - saison 2018-2019

Cher(e) adhérent(e),

Pour conserver votre place ou celle de votre enfant, et afin d'établir des groupes de cours et entraînement équilibrés tout en tenant compte au mieux de vos éventuelles contraintes de disponibilité.

Nous vous remercions de respecter les étapes suivantes :

Etape 1 : Retour impératif du bulletin de pré-inscription pour le 19 mai, par courrier ou messagerie.

Etape 2 : Inscription en Juin et Septembre au complexe de la Durantière, 68 rue de la Durantière – 44000 Nantes.

Pour tous, **jeunes et adultes**, la confirmation de votre inscription est subordonnée à la fourniture de votre **dossier complet (certificat ou attestation, enveloppes et chèque) lors des permanences indiquées sur le bulletin.**

L'attestation au questionnaire de santé ou une photocopie du certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique du tennis (en compétition) est obligatoire.

Pour les compétiteurs, la mention sur votre certificat médical de **non contre-indication à la pratique du tennis en compétition est impérative.**

Concernant l'inscription éventuelle de votre enfant, aux championnats par équipes, merci de prendre en compte sa **disponibilité** et son **degré de motivation**. Les matchs se jouent le samedi après-midi ou le dimanche selon les rencontres. Pour les jeunes, les 7 rencontres devraient avoir lieu de Décembre à début Mai. Pour les adultes, de Novembre à Mars. Nous comptons également sur la motivation des parents pour accompagner les jeunes aux championnats.



Règlement intérieur NPO Tennis et informations garanties d'assurances licence FFT

1/ La section Tennis fait partie intégrante de l'Association Laïque Nantes Procé Omnisports, association Loi 1901, dont le siège social est domicilié à Nantes, 51 boulevard Gaston Serpette (Gymnase). Les membres de la section adhèrent aux statuts et règlements de l'association. La section tennis est dirigée par un bureau élu par l'assemblée générale de ses membres actifs âgés de 16 ans au moins au jour de l'assemblée. La cotisation annuelle de la section tennis est valable pour la période du 1er octobre au 30 septembre. Elle doit être réglée en début d'année sportive. Le montant de cette cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale de la section et inclut le coût de la licence FFT.

2/ Les membres de la section doivent avoir une licence FFT et une attestation de santé ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, valide pour la saison sportive. Ils bénéficient, au titre de licencié, du contrat d'assurance souscrit par la FFT. Le licencié peut souscrire aux garanties complémentaires de ce contrat, s'il le souhaite.

3/ Les groupes et horaires de cours et entraînements sont établis courant septembre. Des ajustements sont possibles en cours d'année si l'organisation des groupes de l'école de tennis le justifie. Une présence ponctuelle et assidue est de règle. L'enseignant devra être averti lors de la séance précédente de toute absence prévisible.

4/ L'inscription doit être effectuée par le responsable légal pour les mineurs. **Tout désistement dans la semaine précédant le début des cours entraînera une retenue forfaitaire de 40 €. Au-delà de ce délai, la cotisation reste acquise au club.**

5/ Les réservations en heures libres (selon les créneaux horaires octroyés au NPO par la Ville de Nantes et définis par le club) se font à partir du site internet « tennis libre » du club qui précise les horaires et les conditions de réservation. Passé un délai d' ¼ d'heure, nul ne peut se prévaloir de sa réservation.

6/ **Avant de laisser leur enfant au cours, les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant.** Si pour des raisons exceptionnelles, celui-ci n'est pas présent, les parents ne doivent en aucun cas laisser leur enfant. Les gardiens des équipements sportifs n'ont pas de responsabilité de surveillance. En cas d'accident hors des courts de tennis ou en dehors du temps de cours, la responsabilité de l'enseignant et de l'association ne saurait être engagée. L'inscription d'un enfant à l'école de tennis induit l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement, ...).

7/ **Le port d'une tenue de sport et de chaussures adaptées à la pratique du tennis est obligatoire.**

8/ **L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

L'adhésion à la section Tennis entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement et des règlements de la Fédération française de tennis (FFT). L'adhérent reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence, ainsi que de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

Par ailleurs, les informations recueillies lors de l'adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club et également à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du club que de la FFT, des ligues et des comités départementaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFT aux adresses suivantes : fft@fft.fr ou Fédération française de tennis, Service Organisation et Systèmes d'Information, 2 avenue Gordon-Bennett, 75116 Paris.

Vos nom et prénom peuvent être amenés à être affichés sur le site internet de la FFT, des ligues, des comités départementaux (par exemple au travers de la liste des licenciés, de la liste des classés, du palmarès des compétiteurs...). Ces informations pourront être cédées et/ou échangées à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues, des comités départementaux et du club.

Nantes, le 24 avril 2018

Pour le bureau,
Véronique Vié
Présidente section Tennis.

